

**Restauration Municipale / Garderie**

INSCRIPTION A COMPTER DU : ...../...../..... Nom et Prénom de l'enfant : .....

Adresse : ..... Mail : .....

Port : ..... A noter : si problème particulier, le dossier sera traité par la régie centrale.  
L'inscription est obligatoire au choix des parents : **au mois**  **au trimestre**  **à l'année**

**Les inscriptions doivent se faire au plus tard le 24 du mois qui précède** (Cochez la case correspondante)

La facture sera établit mensuellement selon ce déclaratif et les régularisations se feront à M+1

**En cas d'oubli de votre part, l'inscription annuelle se fera automatiquement** et le prélèvement mensuel tiendra compte de cette inscription. **L'engagement vaut inscription et déterminera la facture correspondante.**

Restauration péri scolaire		Cocher les cases pour les jours fréquentés
	Cantine	
Lundi		Si l'enfant ne vient pas chaque semaine, merci d'indiquer : <input type="checkbox"/> Semaine paire <input type="checkbox"/> Semaine impaire
Mardi		
Mercredi		Tarifs Cantine : Deùlémontois / Warnetonnois = 3,87 € /jour Enfants extérieur = 4.09 €/jour
Jeudi		
Vendredi		

**Attention :** durant les périodes de vacances scolaires (CLSH) ou pour le Centre de Loisirs de Juillet, le fonctionnement reste le même. **Concernant les absences non prévues** (hospitalisation, maladies ...) et sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation, le remboursement des repas s'effectue de la manière suivante :

**Au-delà de 3 jours consécutifs d'absence, le(s) repas suivant(s) non pris vous sera(ont) remboursé(s).**

Accueil péri - scolaire (Garderie) de 7h30 - 8 h30 et 16 h à 18 h 30 selon les jours							Si l'enfant ne vient pas chaque semaine, merci d'indiquer :
	Matin		Soir				
	Arrivée à 7H30	Arrivée à 8 H	16 H 30 17 H	17 H 17 H 30	17 H 30 18 H	18 H 18 H 30	<b>TARIF à la ½ HEURE SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL</b>  Moins de 500 <b>0,75 € les 30 minutes</b> De 501 à 643 <b>0,87 €</b> De 644 à 786 <b>1,00 €</b> De 787 à 929 <b>1,15 €</b> Plus de 930 <b>1,33 €</b>
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							

Indiquez d'une croix, les jours et créneaux horaires. Toute demi-heure entamée est dûe.